

VIDE GRENIER - VIDE BATEAU LE 7 AOUT 2022

A la Cale de Vieille roche au Port de CAMOEL

Organisateur : Association Pêcheur d'Islande 1 place de la Mairie 56130 CAMOEL

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIER - VIDE BATEAU

Je soussigné(e),

Particuliers		Professionnels	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Né(e) le :		Né(e) le :	
A (ville et département) :		A (ville et département) :	
Adresse		Représentant la Société/Association/ (Raison sociale):	
CP		N° de registre du commerce/des métiers:	
Ville		dont le siège est au :(adresse):	
Tél :		ayant la fonction dans la personne morale de:	
Mail :		Adresse du représentant	
Pièce d'identité N° (Joindre copie recto verso)		CP	
Délivrée le : Par :		Ville	
N° Immat du véhicule		Tél :	
Déclare sur l'honneur - de ne pas être commerçant(e) - de ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du Code de commerce) et non alimentaires -de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans le courant de l'année civile précédent le 4/08/2019 (Article R321-9 du Code pénal)		Mail :	
		Pièce d'identité N° (Joindre copie recto verso)	
		Délivrée le : Par :	
		N° Immat du véhicule	
		Déclare sur l'honneur	- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. -Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à		Le	
Signature (et cachet pour les entreprises)			

10 euros pour un linéaire non divisible de 3 mètres avec la possibilité de l'augmenter par tranches de 3 mètres

Possibilité de stationner votre véhicule derrière votre stand en prenant un linéaire de 6m minimum

Oui ou Non (rayer la mention inutile) (nombre limité)

Ci- joint règlement de € pour l'emplacement d'une longueur de mètres (**chèque uniquement**)

La fiche et votre chèque sont à retourner à l'adresse postale de suivante : **Pêcheur d'Islande Festivités 8 BIS
Rue du Raillé 56130 CAMOEL La date limite de réception est le 6 août 2022**

Tout exposant n'ayant pas réservé avant cette date ne sera pas accepté

Contact pour informations complémentaires 07 67 02 56 60

Mail : pecheurdislande56.festivites@gmail.com

* Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour transmission au maire de la commune d'organisation.

Règlement du vide-grenier - vide bateau de l'association Pêcheur d'Islande à la Cale de Vieille Roche au port de CAMOEL, le 7 AOUT 2022

1-Cette manifestation est réservée aux exposants ayant retourné leur fiche d'inscription, acquitté le droit d'inscription et fourni la copie (recto verso) de leur pièce d'identité.

2-La vente se situe sur le terre-plein de la cale de vieille roche au port de CAMOEL

3-Les emplacements sont disponibles à partir de 7h00 (heure de la mise en place). L'installation doit être terminée pour 8h30.

4-La longueur occupée doit respecter strictement la longueur demandée sur la fiche d'inscription. Elle est de 3m minimum et peut être augmentée uniquement par tranche de 3m

5-La vente se déroulera de 8h30 à 18h (heures portées sur l'arrêté municipal).

6-L'accès de véhicules sur la zone de vente ne sera autorisée de 7h00 à 8h00 et de 18h à 19h00 et sous l'entière responsabilité du vendeur et dans le respect du public. Le stationnement des véhicules des vendeurs se fera en dehors des zones réservées à la vente et sur le parking exposants sauf pour ceux qui auront réservé leur stationnement lors de leur inscription et leur nombre sera limité.

7-Veuillez à laisser propre la place que vous avez occupée (ni papiers, ni cartons vides, ni emballages divers).

8-L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des vols à l'étalage et des dégradations en tout genre.

9-L'organisateur ne procédera à aucun remboursement même en cas d'intempéries (sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur).

10-Chaque exposant remplira une attestation-inscription. L'organisateur la joindra au registre, pour remise au Maire de la commune. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des conséquences des contrôles effectués par la sous-préfecture ultérieurement.

11-L'exposant non professionnel atteste qu'il n'a pas participé à plus de 2 manifestations de ce genre.

12-L'organisateur est seul responsable pour accepter ou refuser une inscription.

13-L'exposant s'engage à respecter et à mettre en place sur son stand, les mesures sanitaires en vigueur le jour de la manifestation

13-L'inscription au vide-greniers implique sans réserves, l'engagement de respecter le présent règlement.

Pour l'association Pêcheur d'Islande

(Le président)

Alain JOURAND

L'exposant : lu et approuvé

Nom :

Prénom :

Signature :